



# F . P . I . P .

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

## PERTE DU POUVOIR d'ACHAT ? Revalorisation de la Prime OPJ et de l'allocation de Maîtrise pour le C.E.A !

Depuis 2003, 11487 gradés et Gardiens de la Paix ont acquis la qualification d'Officier de Police Judiciaire à l'article 16 ! Cette évolution incontestable liée à la déflation des corps supérieurs et de la professionnalisation de celui de l'encadrement et application force le constat professionnel que l'opérationnel au niveau de l'investigation change et que cette mise en place se renforcera dans les prochaines années. A contrario le corps de commandement se désengage des permanences et des astreintes pour assurer pleinement son rôle de cadre gestionnaire.

Enfin, l'allocation de maîtrise n'a pas été revalorisée depuis 2001 !

En conséquence la charge judiciaire et de travail revient à nos collègues du CEA, OPJ 16 et APJ 20, ce qui confirme la nécessité d'une revalorisation salariale!

**LA CHARGE JUDICIAIRE REVIENT AU C.M.A== HABILITATION !  
LA CHARGE SUPPLEMENTAIRE DE TRAVAIL== REVALORISATION !**

**La FPIP demande que la prime OPJ soit augmentée à  
300<sup>E</sup>/trimestre et 150<sup>E</sup>/trimestre pour la  
Revalorisation de l'allocation de maîtrise pour les  
APJ.20 !**



POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA  
POLICE  
REJOIGNEZ-NOUS !

LA POLICE DE DEMAIN C'EST LE  
COMBAT D'AUJOURD'HUI !

B.N, le 17-04-08.